Publié le

ID: 027-242700607-20230404-2023 0088-DE

PAYS DU NEUBOURG **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2023 Extrait des délibérations n°3

Date de convocation : le 28 mars 2023. Date d'affichage : le 28 mars 2023.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 04 avril 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE - Président -, salle du Haut Phare - LE NEUBOURG. ➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON - Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 55

Présents: 45

Toutes les communes étaient représentées sauf : LA PYLE - SAINT MESLIN-DU-BOSC - VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS BRIZARD Marie-Odile - Excusée		
BACQUEPUIS	HUREL William			
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne		
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée		
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice		
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès		
CESSEVILLE	DEBUS Alain - Excusé	POISSON Virginie		
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe		
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry		
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline		
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance – Excusée			
DAODES! EA GAIN AGRE	POUVOIR : Benoît HENNART - QUITTEBEUF	BUISSON Sébastien - Absent		
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth		
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier		
EMANVILLE	DULUT Thierry			
EPEGARD	DEMARE Pascal	DUMONT Françoise- Excusée		
EPREVILLE PRES LE	ELIOT Patrick	PAYAN Jean-François		
NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice		
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André		
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé		
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé		
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé		
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	BOGOND Bean-Field - Excuse		
	FUENTES Evelyne			
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine		
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé		
LA HAYE DU THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé		
LA PYLE	PILETTE Gérard - Absent	ROUSSIAU Yann - Absent		
LE BOSC DU THEIL	VALLEE Laurent	ROUSSIAU Yann - Absent		
ar bood bo male	RECULARD Sandrine			
	BERTHELIN Giovanni			
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud			
LE NEODOCKO	CHEVALIER Marie-Noëlle – ONFRAY Didier.			
	DAVOUST Francis – Excusé : POUVOIR Arnaud CHEUX			
	DETAILLE Edouard – Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ			
	LE MERRER Anita – Excusée : POUVOIR Francis BRONNAZ			
	LEROY Hélène – Excusée : POUVOIR Isabelle VAUQUELIN LEROY Hélène – Excusée : POUVOIR Marie-Noëlle CHEVALIER			
LE TILLEUL LAMBERT	LOPEZ Brigitte – Excusée GAVARD-GONGALLUD Jean-François	151450/41155		
LE TREMBLAY OMONVILLE		LEMARCHAND Fabien - Excuse		
LE TRONCQ	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé		
MARBEUF	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia		
QUITTEBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas		
THE THE PARTY OF T	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Absente		
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry – Excusé		
ST MESLIN DU BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent		
STE COLOMBE LA	BUYZE Jacky			
COMMANDERIE	LARGESSE Jacky – Excusé : POUVOIR Jacky LARGESSE			
STE OPPORTUNE DU BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée		
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle- Excusée		
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues			
	FOSSE Patricia			
VENON	PICARD Philippe - Excusé	CHOMONT Hélène - Excusée		
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	ROBACHE Arlette		
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé		

Formant la majorité des Membres en exercice

Publié le

ID: 027-242700607-20230404-2023 0088-DE

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 4 avril 2023 Extrait des délibérations n°3

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe SPANC - Affectation des résultats 2022

Le 28 février 2023, lors de l'approbation du compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2022, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 provisoire	RESULTAT DE CLÔTURE		RESTES A REALISER 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	28 343,30 €	-	- 403,36 €	27 939,94 €	D		€	- €	27 939,94 €
					R		- €		
FONCTIONNEMENT	107 822,68 €		- 293,65 €	107 529,03 €					107 529,03

Il doit, donc, être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	107 529,03 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	107 529,03 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu la délibération n°4 suite au conseil communautaire du 28 février 2023 portant adoption du compte administratif 2022 relatif au budget annexe SPANC,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 28 février 2023,

Vu l'avis du bureau en date du 27 mars 2023,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,

- décide d'affecter les résultats 2022 sur le budget annexe SPANC de la manière prévue ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance Jérôme HENON

Le Président, Jean-Paul LÉGENDRE